

# Plan d'action annuel 2025

## Mise en accessibilité

### SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
1.1.	<i>Schéma pluriannuel.....</i>	2
1.2.	<i>Plan annuel .....</i>	2
1.3.	<i>Contact.....</i>	2
<b>2.</b>	<b>Plan 2025 .....</b>	<b>2</b>
2.1.	<i>Actions liées à l'accessibilité proprement dite .....</i>	2
2.1.1.	Site <a href="http://www.avh.asso.fr">www.avh.asso.fr</a> .....	2
2.1.2.	Site <a href="http://donner.avh">donner.avh</a> .....	3
2.1.3.	Nouveau site de la boutique ( <a href="http://magasin.avh.asso.fr">magasin.avh.asso.fr</a> ) .....	3
2.1.4.	Nouveau site Éole (médiathèque) .....	3
2.1.5.	Publications sur les réseaux sociaux.....	3
2.1.6.	Autres actions de sensibilisation et de formation .....	3
2.2.	<i>Actions liées aux obligations déclaratives .....</i>	3
<b>3.</b>	<b>Ressources financières consacrées à l'accessibilité .....</b>	<b>3</b>

Version du 25 mars 2025

## 1. Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 rend obligatoire l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne de nombreux organismes d'intérêt général, en particulier ceux des [associations reconnues d'utilité publique agissant au service des personnes handicapées](#).

### 1.1. Schéma pluriannuel

La loi rend obligatoire la publication d'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité d'une durée maximum de trois ans pour rendre accessibles à tous les sites, les applications mobiles, les publications sur les réseaux sociaux et les courriels. Ces divers services doivent être conformes au [Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité \(RGAA\)](#).

Le [schéma pluriannuel de mise en accessibilité de l'association Valentin Haüy pour la période 2025-2027](#) a été adopté le 5 février 2025 par son conseil d'administration.

### 1.2. Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2025 associé au schéma pluriannuel 2025 – 2027.

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

### 1.3. Contact

Ce document est publié sous la responsabilité du référent accessibilité numérique de l'association Valentin Haüy pouvant être contacté au courriel suivant : [accessibilite numerique@avh.asso.fr](mailto:accessibilite numerique@avh.asso.fr).

Toute question doit être adressée par courriel à l'adresse ci-dessus.

## 2. Plan 2025

### 2.1. Actions liées à l'accessibilité proprement dite

#### 2.1.1. Site [www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr)

- Achèvement de la bascule des anciens sites spécifiques vers des pages du nouveau [www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr):
  - Certam ([certam-avh.com](http://certam-avh.com)) ;
  - Centre de formation et de rééducation professionnelle ([cfrp-avh.fr](http://cfrp-avh.fr)).
  - Imprimerie ([imprimeries-braille-avh.com](http://imprimeries-braille-avh.com)).
- Résolution des problèmes résiduels d'accessibilité.
- Suivi de l'accessibilité des nouveaux contenus.

### 2.1.2. Site [donner.avh](http://donner.avh)

Correction des défauts d'accessibilité.

### 2.1.3. Nouveau site de la boutique ([magasin.avh.asso.fr](http://magasin.avh.asso.fr))

- Résolution des problèmes résiduels d'accessibilité.

### 2.1.4. Nouveau site Éole (médiathèque)

- Poursuite de la réalisation de la nouvelle version de [eole.avh.asso.fr](http://eole.avh.asso.fr) de février à juin 2025
- Tests de juillet à septembre 2025
- Mise en service vers septembre-octobre 2025.

### 2.1.5. Publications sur les réseaux sociaux

- Janvier à avril 2025 : recensement des comptes réseaux sociaux des établissements et des comités Valentin Haüy
- Mai à décembre 2025 : actions de formation à la mise en accessibilité des publications sur les réseaux sociaux

### 2.1.6. Autres actions de sensibilisation et de formation

Tout au long de l'année, à destination des nouveaux arrivants seront organisées des actions de

- formation à l'accessibilité des documents et des courriels ;
- sensibilisation à l'accessibilité numérique.

## 2.2. Actions liées aux obligations déclaratives

- Nouvel audit et nouvelle déclaration d'accessibilité pour [www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr).
- Nouvel audit et nouvelle déclaration d'accessibilité pour Éole.
- Audit et déclaration d'accessibilité pour [donner.avh](http://donner.avh).
- Audit et déclaration d'accessibilité pour [magasin.avh.asso.fr](http://magasin.avh.asso.fr).
- Pour la boutique, en application de [l'annexe de l'article D412-57 du code de la consommation](#), inclusion dans les clauses et conditions générales ou dans un document équivalent des informations relatives à la manière dont le service respecte les exigences d'accessibilité applicables au secteur du commerce électronique.

## 3. Ressources financières consacrées à l'accessibilité

6 k€ accompagnement accessibilité [www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr)

9 k€ accompagnement accessibilité site boutique